

Les ordures ménagères



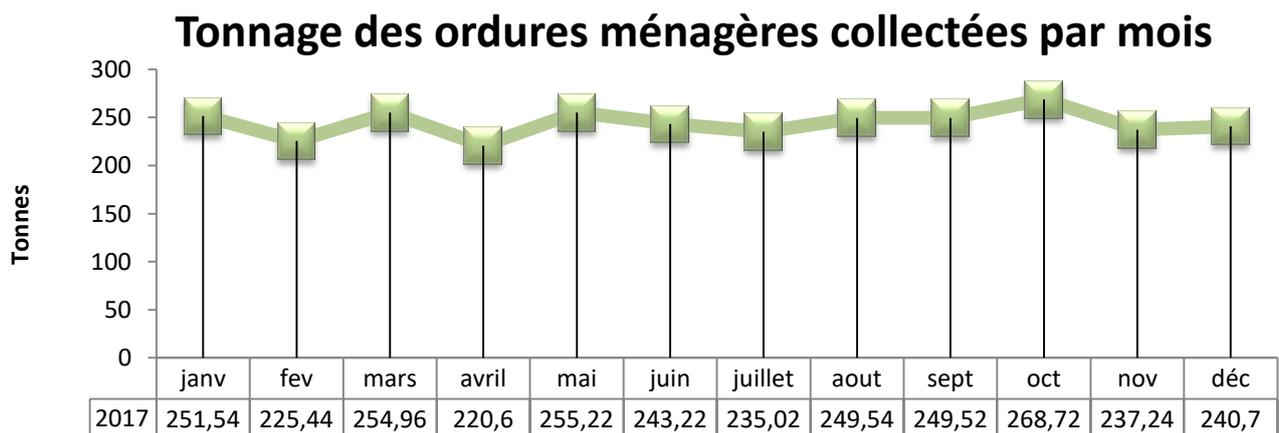
1.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

Principe de collecte des ordures ménagères et territoire couvert par le service

- ▶ Pour 31 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt + Rancourt), la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m³.
Les ordures ménagères sont menées au quai de transit à Domvallier où elles sont compactées dans une benne qui est ensuite acheminée au centre d'incinération SOVAD à Rambervillers par l'entreprise SUEZ (marché SMD).
- ▶ Pour la collecte des ordures ménagères de 15 communes (Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle), la collecte des ordures ménagères est effectuée en prestation par l'entreprise ONYX VEOLIA. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées directement à l'usine d'incinération SOVAD à Rambervillers
- ▶ La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.
- ▶ La CCMD adhère au Syndicat Mixte Départemental (SMD) pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés, qui a pour objectif de répondre dans les meilleures conditions au traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du département des Vosges.

1.2 LES TONNAGES

Les tonnages de l'année 2017



Total : 2931,72 t

La courbe est stable dans son ensemble, les tonnages les plus faibles sont observés en avril. On note une hausse en octobre.

La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire



2.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1.1 Principe de la collecte du verre

La communauté de Communes est dotée de 87 conteneurs à verre au 31 décembre 2017. Le parc est renouvelé à raison de 5 à 10 conteneurs par an.

La société MINERIS assure la collecte du verre selon un calendrier annuel remis à chaque collectivité, pour l'ensemble du département des Vosges.

Le marché départemental est passé puis géré par le SMD.

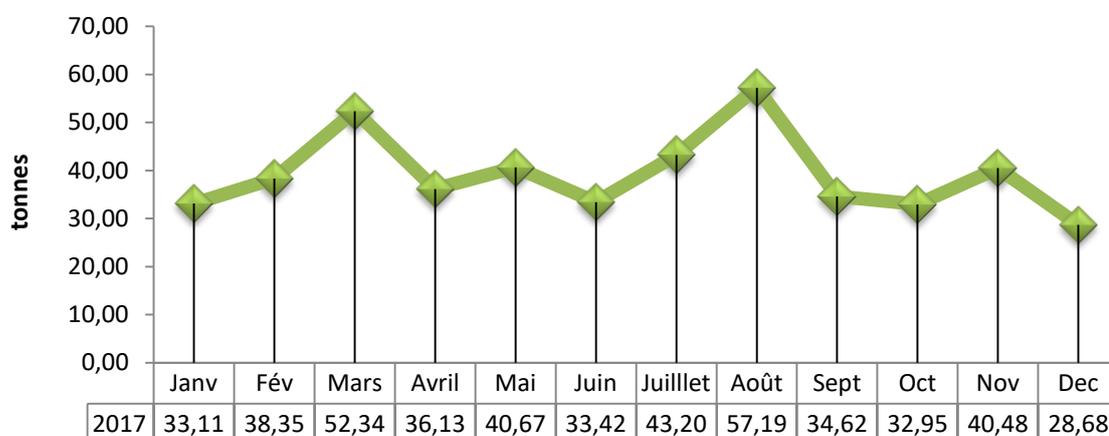
2.1.2 Principe de la collecte des recyclables et territoire couvert par le service

- ▶ Pour 31 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt + Rancourt), la collecte des recyclables en sacs jaunes est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 16 ou 20 m³.
Les sacs jaunes sont menés au quai de transit à Domvallier dans une benne prévue à cet effet.
Le marché de transport, lancé par le SMD, est effectué par la société SUEZ.
Les bennes de sacs jaunes sont apportées, puis vidées sur un quai de transfert à Vaudoncourt, avant d'être acheminées vers le centre de tri de Razimont
- ▶ Pour la collecte des points d'apport volontaires de 15 communes (Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle), le vidage des conteneurs est effectué par un prestataire (marché SMD) qui apporte les déchets recyclables à Razimont.
- ▶ La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.

2.2 LES TONNAGES

2.2.1 Les tonnages de verre collectés en 2017

Tonnage du verre collecté par mois

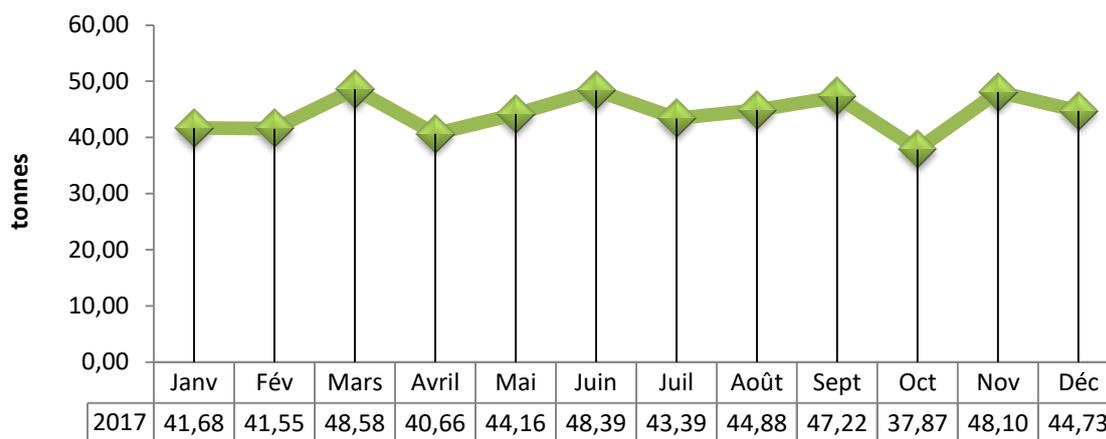


Total : 471,15 t

Des hausses de tonnage sont constatées en mars et août.

2.2.2 Les tonnages de l'année 2017 pour la collecte des recyclables

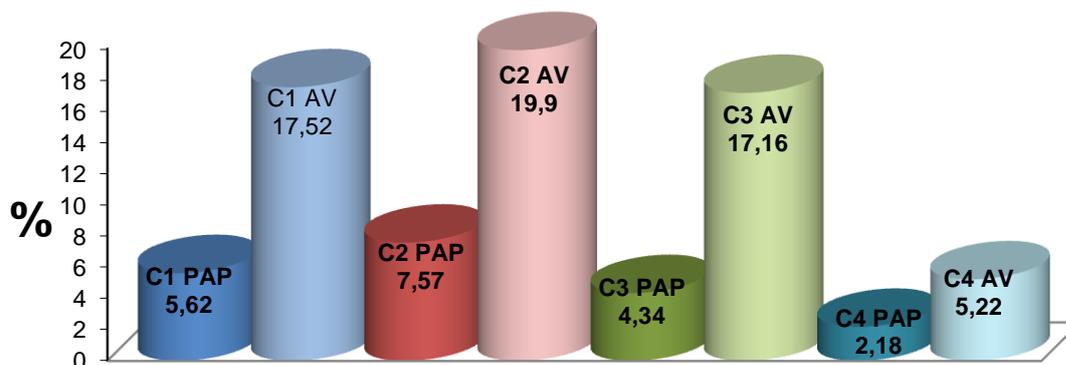
Tonnage des recyclables collectés par mois



Total : 536,11 t

Les tonnages de déchets recyclables sont stables sur toute l'année.

2.2.3 Caractérisations des sacs jaunes en 2017 (en %) :



Les caractérisations trimestrielles (C1, C2, C3 et C4) sont réalisées par un bureau d'études indépendant, sur un échantillon de 35 kg de sacs jaunes (PAP : porte à porte) à Vaudoncourt et de 35 kg d'emballages issus des points d'apport volontaire (AV) à Razimont.

Les taux de refus les plus bas ont été relevés au 4^{ème} trimestre :

- ▶ 2,18 % pour le PAP
- ▶ 5,22 % pour l'apport volontaire

Les erreurs de tri les plus courantes concernent essentiellement le plastique, dont seuls les bouteilles et flacons sont recyclables à ce jour, et également le papier déchiqueté ou froissé en boule.

Le refus doit rester inférieur à un certain taux pour conserver l'intégralité du versement des aides d'Eco-Emballage. Il est calculé sur les 18 dernières caractérisations.

	Taux de refus maximum	Taux moyen réel CCMD
PAP	12%	5,22%
AV	17%	16,48%

La déchèterie



3.1 La déchèterie

3.1.1 Situation et horaires d'ouverture

La déchèterie est située au 285, Avenue Henri Parisot à Mirecourt.

Horaires d'ouverture

ETE (du 01 / 04 au 31 / 10)	HIVER (du 01 / 11 au 31 / 03)
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 13h30 – 18h00	LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 13h30 – 17h00
MERCREDI ET SAMEDI 8h30 – 12h00 13h30 – 19h00	MERCREDI ET SAMEDI 9h00 – 12h00 13h30 – 17h00

En 2013, à la suite de l'inspection de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les premières mises aux normes ont été réalisées sur la déchèterie.

- ▶ Des garde-corps ont été placés devant les bennes.
- ▶ Un panneau affichant les déchets acceptés a été mis en place.
- ▶ Un extracteur d'air a été posé dans le local de stockage des déchets dangereux.
- ▶ Des tapis obturateurs destinés à contenir les eaux d'incendie ont été achetés.

En 2015 :

- ▶ Une barrière automatique a été installée, permettant de réguler le flux des véhicules entrant sur le quai.
- ▶ L'étude d'impact acoustique a été effectuée.
- ▶ L'attribution d'une carte de déchèterie permettant le contrôle des accès a été mise en place.

En 2016 :

- ▶ L'analyse des eaux résiduaires, à la sortie du séparateur d'hydrocarbures du site, a été réalisée.
- ▶ Une plateforme de stockage des bennes de déchèterie a été créée.

En 2017 :

- ▶ Un aménagement dans le local à produits dangereux a permis sa mise en conformité avec les normes « incendie ».

3.1.2 Personnel

- ▶ Un agent est présent sur la déchèterie pendant les heures d'ouverture au public, le second agent se charge de la remise en condition de la déchèterie (nettoyage, tri des DDS, compactage des cartons, nettoyage des abords des points d'apport volontaire).
- ▶ La prestation de collecte des cartons des commerçants, entreprises, administrations en porte à porte est effectuée par La Bouée (association de réinsertion avec laquelle la CCMD a signé une convention) le mardi toute la journée et le vendredi matin.

3.1.3 Capacité

La déchèterie de MIRECOURT a été conçue pour 10 300 habitants, prenant toutefois en compte une éventuelle étendue de la zone d'attractivité à des communes limitrophes. Cette capacité peut être optimisée par une gestion plus rigoureuse des flux de matériaux.

Les habitants de certaines communes ont accès aux déchèteries de Charmes, Châtenois et Rainville.

3.1.4 Descriptif

*La déchèterie accueille, dans des bennes :

- ▶ **les encombrants incinérables** : tous les déchets non collectés avec les ordures ménagères pour des raisons de traitement (polystyrène, plastiques divers...)
- ▶ **Les déchets métalliques** : les chutes provenant de l'artisanat de transformation et les objets en ferraille hors d'usage (vélos, casseroles, étagères en métal...)
- ▶ **les déchets verts** : il s'agit des tontes de pelouses, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des déchets de jardin des particuliers.
- ▶ **Le bois** : ce sont les bois non souillés comprenant les emballages (palettes, cagettes...) et les bois souillés ou traités (bois de démolition).
- ▶ **les gravats** : il s'agit des tuiles, des pierres, de la terre, des agglomérés, du concassé...
- ▶ **le plâtre** : il s'agit des plâtres standard et traités, des plaques dites « complexes » (partiellement recouvertes de fibre de verre, de polystyrène...), ou des déchets de plâtre sur des supports de démolition (lattes de bois ou briques fortement contaminées).
- ▶ **Le mobilier** : ce sont les meubles, la literie et les déchets d'ameublement.
- ▶ **Les huisseries** : on y trouve les fenêtres et leurs encadrements, les volets et les portes en aluminium, PVC et bois.

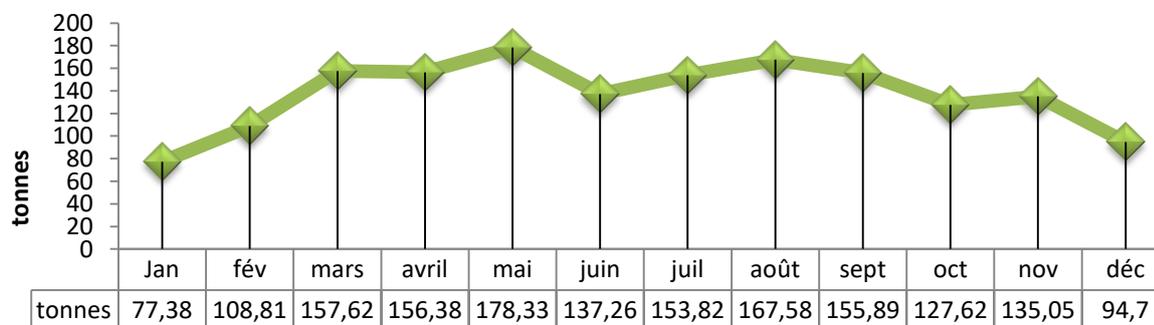
A NOTER : ces trois dernières filières ont été mises en place entre décembre 2013 et mars 2014, dans le but de supprimer la benne à déchets enfouissables.

* Dans des collecteurs spécifiques :

- ▶ l'huile de vidange : depuis 1979, la collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés.
- ▶ les huiles alimentaires
- ▶ les piles et les petites batteries sans plomb ni acide
- ▶ les textiles
- ▶ les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) : le petit électroménager, les écrans, les déchets informatiques stockés dans des boîtes métalliques ; les gros électroménagers sont posés au sol. La collecte est effectuée par un prestataire commissionné par le SMD.
- ▶ les déchets diffus spécifiques (DDS) : il s'agit des solvants, peintures, acides, bases et produits phytosanitaires.
- ▶ les cartons : ils sont acceptés s'ils ne sont pas souillés et s'ils sont vidés, les cartons sales étant inexploitable et occasionnant plus de frais lors de leur élimination.
- ▶ les néons et ampoules
- ▶ les cartouches d'imprimante
- ▶ Les radiographies
- ▶ Les pneumatiques : en 2017, 2 journées de collecte des pneus (VL, motos et mobylettes) propres et sans jantes ont été organisées (juin et novembre).

3.2 EXPLOITATION

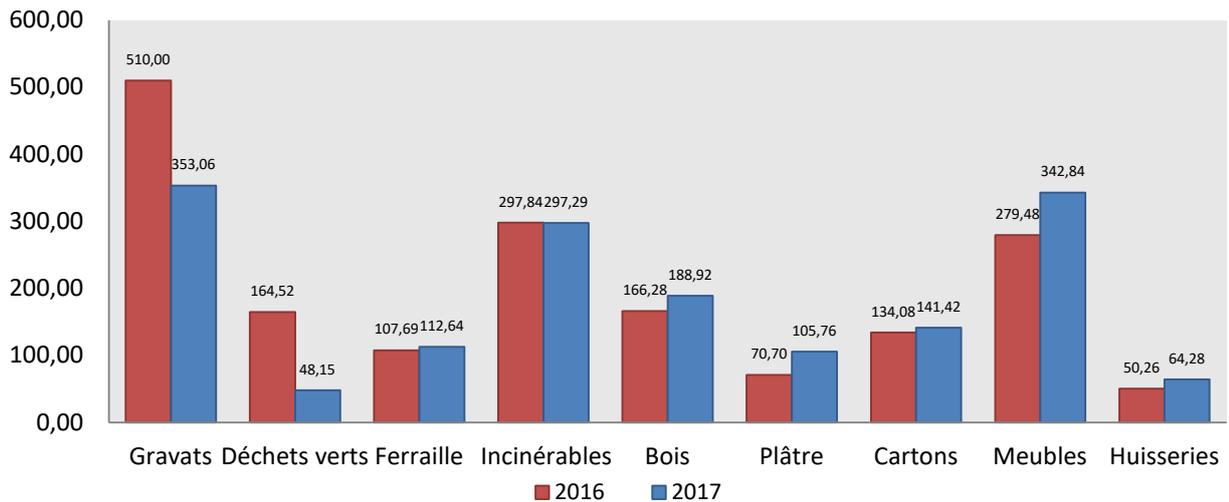
3.2.1 Tonnage des bennes de déchets enlevées par mois en 2017



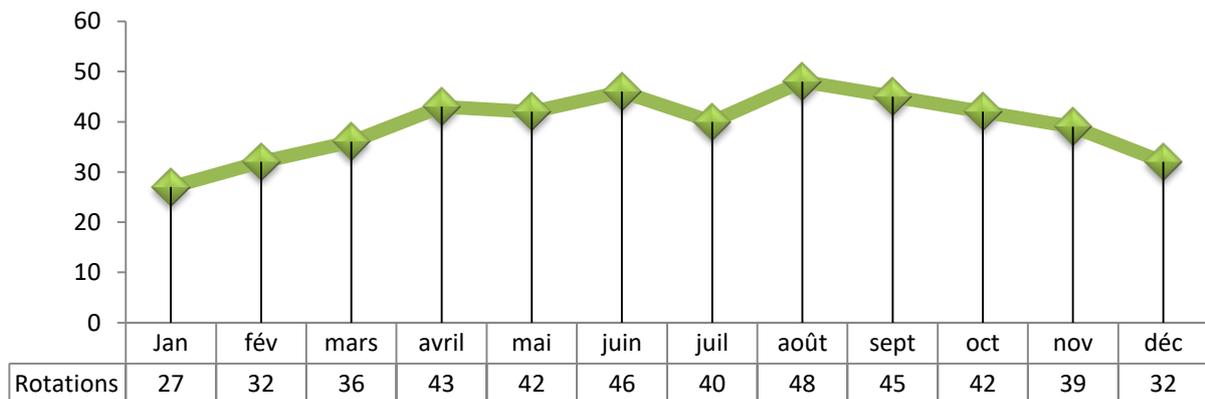
Total : 1650,44 t

1650 tonnes de déchets ont été apportées en 2017 dans les bennes de déchèterie (hors collecteurs), soit une baisse de 7% par rapport à 2016. Les tonnages de déchets apportés fluctuent en fonction des saisons.

3.2.2 Evolution des tonnages entre 2016 et 2017 et par types de déchets

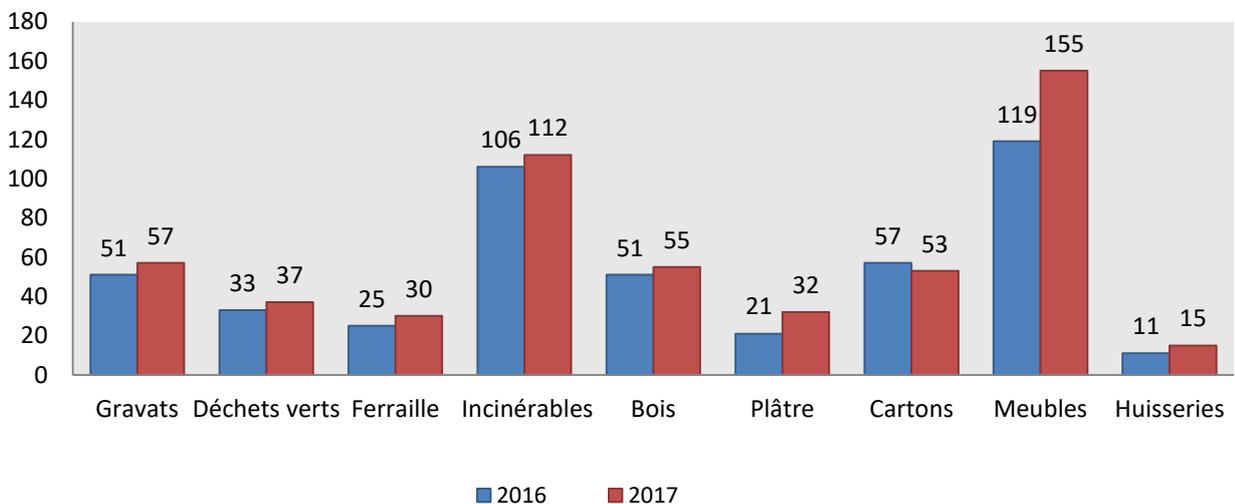


3.2.3 Nombre de rotations par mois en 2017 (en nombre de bennes)



Total : 472 rotations

3.2.4 Evolution des rotations entre 2016 et 2017 et par types de déchets

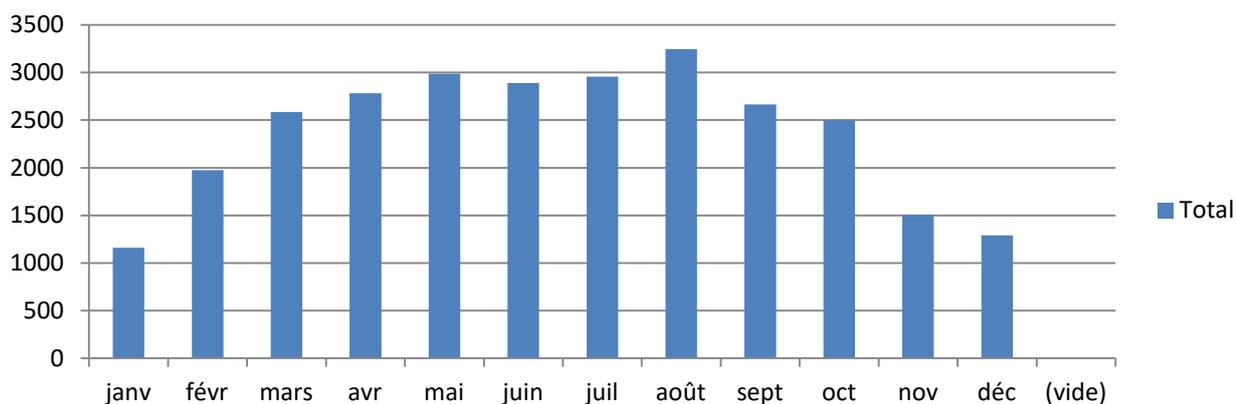


3.2.5 Transports et traitements

- ▶ Les déchets verts : transportés par CITRAVAL jusqu'à la plateforme de transit des déchets verts, Avenue Henri Parisot pour les branchages et par nos soins à l'unité de méthanisation METHAVIGNE à Mirecourt pour les déchets verts fins (tonte de pelouse, feuillage).
- ▶ Les encombrants incinérables : transportés par CITRAVAL et incinérés à l'usine SOVAD située à Rambervillers.
- ▶ Le bois : transporté par CITRAVAL et traité par EGGER à Rambervillers. Le bois est ensuite broyé et sert à la fabrication de panneaux.
- ▶ Les cartons : transport du caisson par CITRAVAL sur le site de LORVAL à Razimont.
- ▶ La ferraille : transportée par CITRAVAL et traitée par la société Derichebourg à Golbey.
- ▶ Les gravats : transportés par CITRAVAL jusqu'à la Héronnière à Nomexy.
- ▶ Les huiles et batteries : collectées et traitées par Grandidier à Réhaincourt.
- ▶ Les DDS : collectés et traités par CHIMIREC.
- ▶ Les DEEE, ampoules et néons : collectés par PAPREC à Jarménil.
- ▶ Les piles : collectées par GRANDIDIER et traitées par COREPIL.
- ▶ Le mobilier : transporté par VEOLIA jusqu'à une plateforme de massification au centre Triest à Thaon-les-Vosges. Les différentes matières valorisables sont ensuite acheminées vers d'autres centres de tri adaptés. Le dispositif est financé par Eco-Mobilier.
- ▶ Le plâtre : transporté par CITRAVAL et regroupé par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, il est ensuite traité chez RITLENG en Alsace, pour redevenir du plâtre.
- ▶ Les textiles : collectés par l'association de réinsertion REVAL'PREST, ils sont acheminés vers le centre de tri de Girmont (88)
- ▶ Les huisseries : transportées et regroupées par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, elles sont ensuite démantelées par Reval'Prest. Une fois les matières séparées, le verre est apporté chez GIREV à Châtenois, le bois à Golbey chez NORSKE SKOG, la ferraille est reprise par DERICHEBOURG à Golbey, et le PVC est apporté chez VEKA RECYCLAGE à Vendeuvre-sur-Barse dans l'Aube.
- ▶ Les pneus : collectés par ALPHA RECYCLAGE à Brevans.

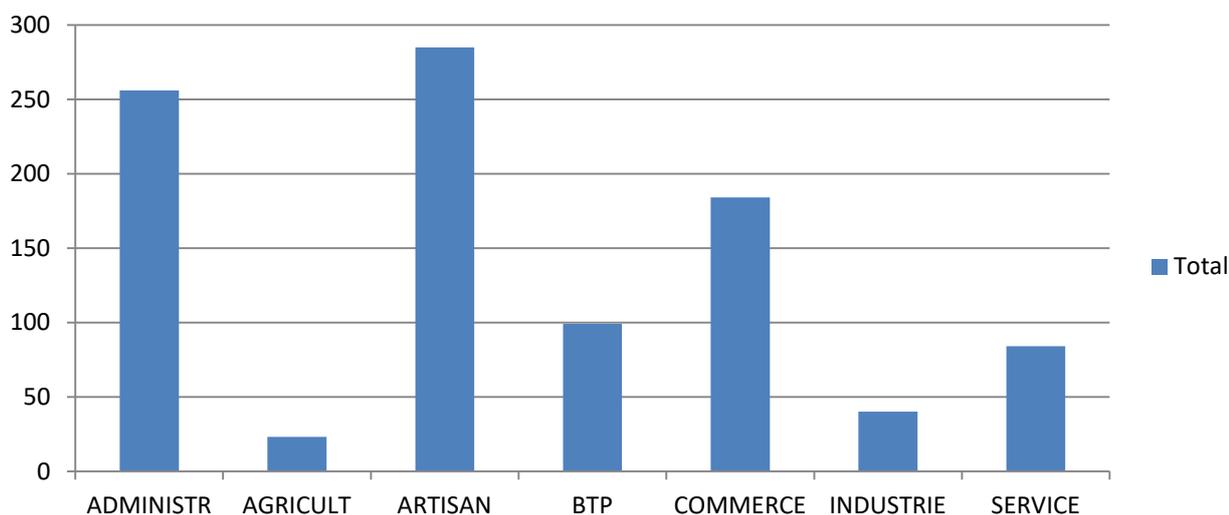
Déchèterie de Mirecourt

Fréquentation de l'année 2017 - 28 543 passages

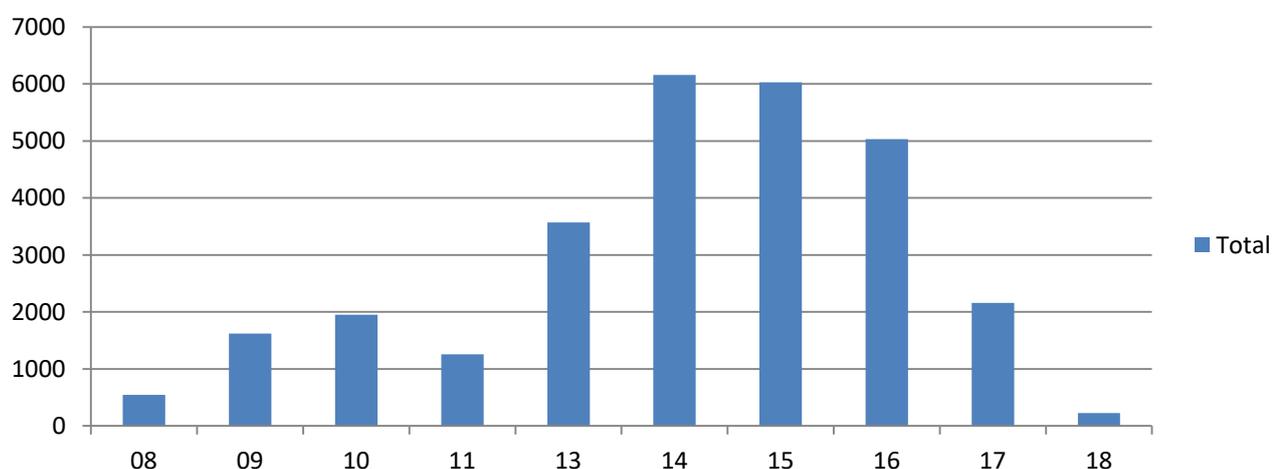


Fréquentation des professionnels

971 passages



Plages horaires de fréquentation

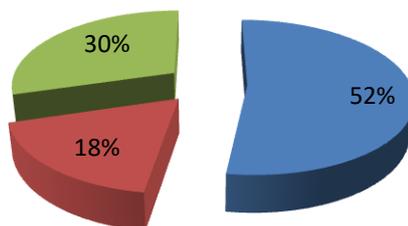


CONCLUSION

CCMD : en 2017, 13808 habitants

ANNEE 2017	en tonnes
Ordures ménagères	2931,72
TOTAL OM	2931,72
Kg OM par habitant	212,32
Multimatériaux	536,11
Verre	471,15
TOTAL tri	1007,26
Kg tri par habitant	72,95
Kg OM + tri par habitant	285,27
Gravats	353,06
Déchets verts	48,15
Ferraille	112,64
Encombrants incinérables	297,29
Encombrants non incinérables	5,02
Meubles	342,84
Bois	188,92
Plâtre	105,76
Cartons	141,42
Huisseries	64,28
TOTAL déchetterie	1659,38
Kg déchets déchetterie par habitant	120,18
Poids de déchets total par habitant en 2017 en kg	405,44

- OM par habitant
- Tri par habitant
- Déchets de déchetterie par habitant



Des actions sont réalisées tout au long de l'année pour réduire la proportion de déchets et augmenter le tri de ceux-ci :

- ▶ La diffusion des consignes de tri (journal du tri, consignes orales et écrites, animations, sensibilisation auprès du jeune public...).
- ▶ La réduction des déchets à la source (réemploi, réduction du gaspillage alimentaire...).
- ▶ La prévention des déchets (vente de composteurs, animations sur le compostage...).



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

		Année 2017						Total
		FLUX DE DECHETS						
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Pros	
		PàP	AV	PàP	AV		Biodéchets	
Population desservie (hab)		13 808	13 808	11 984	1 824	13 808	13 808	13 808
Tonnages de référence		2 932	471	465	71	1 678	0	5 617
Ratio		212	34	39	39	122	0	446
Population en prestation à des tiers								
Tonnage en prestation à des tiers								
Fonctionne	Charges de structure	79 889,79 €	2 498,00 €	17 622,63 €	1 581,59 €	23 613,19 €	- €	125 205,21 €
	Communication	2 078,03 €	64,98 €	458,39 €	41,14 €	614,21 €	- €	3 256,74 €
TOTAL		81 967,82 €	2 562,98 €	18 081,02 €	1 622,73 €	24 227,40 €	- €	128 461,96 €
Charges Techniques	Prévention	1 802,50 €				772,50 €		2 575,00 €
	Pré-collecte et collecte	333 812,56 €	23 193,34 €	102 805,85 €	6 352,57 €	94 920,17 €	- €	561 084,49 €
	Pré-collecte	14 483,20 €	3 836,75 €	12 738,59 €	- €			31 058,55 €
	Collecte	319 329,36 €	19 356,59 €	90 067,25 €	6 352,57 €	94 920,17 €		530 025,94 €
	Transit/transport	43 667,70 €		4 772,42 €	- €	39 963,49 €		88 403,61 €
	Traitement	- €	- €	56 043,38 €	8 332,12 €	78 514,17 €	- €	142 889,67 €
	Tri / conditionnement			56 043,38 €	8 332,12 €	9 885,90 €		74 261,40 €
	Compostage					15 025,00 €		15 025,00 €
	Méthanisation							- €
	Incinération					34 932,82 €		34 932,82 €
	Autre valorisation matière-énergie					16 820,69 €		16 820,69 €
	Stabilisation de déchets organiques							- €
	Stockage de déchets non dangereux					1 849,76 €		1 849,76 €
	Gestion des inertes							- €
	Enlèvement et traitement déchets dangereux					5 072,16 €		5 072,16 €
	Autres charges							- €
[REG] - XXXX / XXXX							- €	
[REG] - XXXX / XXXX							- €	
TOTAL		379 282,76 €	23 193,34 €	163 621,64 €	14 684,69 €	219 242,49 €	- €	800 024,92 €
TOTAL CHARGES		461 250,58 €	25 756,32 €	181 702,66 €	16 307,42 €	243 469,90 €	- €	928 486,88 €
[REG] - Incinération / Energie		362 473,62 €						362 473,62 €
[REG] - Technique / Matériaux / Soutiens						28 765,92 €		28 765,92 €



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

		Année 2017						Total		
		FLUX DE DECHETS								
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Pros			
		PàP	AV	PàP	AV		Biodéchets			
Population desservie (hab)		13 808	13 808	11 984	1 824	13 808	13 808	13 808		
Tonnages de référence		2 932	471	465	71	1 678	0	5 617		
Ratio		212	34	39	39	122	0	446		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	470,10 €	13 928,43 €	48 231,91 €	7 315,53 €	33 983,87 €	- €	103 929,85 €	
		Matériaux		13 928,43 €	48 231,91 €	7 315,53 €	33 983,87 €		103 459,75 €	
		Compost	470,10 €						470,10 €	
		Energie							- €	
		Prestations à des tiers							- €	
		Autres produits	6 405,39 €				2 205,16 €		8 610,55 €	
		TOTAL	6 875,49 €	13 928,43 €	48 231,91 €	7 315,53 €	36 189,03 €	- €	112 540,40 €	
		Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	2 735,00 €	4 645,32 €	118 977,23 €	18 067,44 €	40 724,13 €		185 149,12 €
		Aides	Aides "reprises" aux investissements	1 362,27 €		384,23 €		1 460,44 €		3 206,94 €
			Fonctionnement & communication							- €
			Aides à l'emploi							- €
			TOTAL	1 362,27 €	- €	384,23 €	- €	1 460,44 €	- €	3 206,94 €
	TOTAL PRODUITS		10 972,76 €	18 573,76 €	167 593,37 €	25 382,98 €	78 373,60 €	- €	300 896,46 €	
	Montant de la TVA acquittée		15 602,06 €	113,13 €	4 885,68 €	45,31 €	9 635,83 €	- €	30 282,01 €	
Contribution des usagers		833 206,03 €	22 171,84 €	108 169,95 €	- €	299 319,84 €	- €	1 262 867,66 €		
TEOM		720 584,80 €	22 171,84 €	66 515,52 €		299 319,84 €		1 108 592,00 €		
REOM								- €		
Redevance spéciale & facturation		112 621,23 €		41 654,43 €				154 275,66 €		
Contributions des collectivités								- €		

Coûts	OMR PàP	Verre AV	Recyclables PàP	Recyclables AV	Déchèteries	Pros Biodéchets	Total
Coût complet		25 756,32 €	181 702,66 €	16 307,42 €		- €	
Coût technique	816 848,72 €	11 827,89 €	133 470,75 €	8 991,89 €		- €	
Coût partagé	814 113,72 €	7 182,57 €	14 493,52 €	- 9 075,55 €	195 322,66 €	- €	1 022 036,90 €
Coût aidé HT	812 751,45 €	7 182,57 €	14 109,29 €	- 9 075,55 €	193 862,22 €	- €	1 018 829,96 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	15 602,06 €	113,13 €	4 885,68 €	45,31 €	9 635,83 €	- €	30 282,01 €
Coût aidé TTC	828 353,51 €	7 295,70 €	18 994,97 €	- 9 030,25 €	203 498,05 €	- €	1 049 111,98 €
Coût imputé	833 206,03 €	22 171,84 €	108 169,95 €	- €	299 319,84 €	- €	1 262 867,66 €
Coût aidé HT (€/hab.)	58,86 €	0,52 €	1,18 €	- 4,98 €	14,04 €	- €	73,79 €
Coût aidé TTC (€/hab.)	59,99 €	0,53 €	1,59 €	- 4,95 €	14,74 €	- €	75,98 €
Coût aidé HT (€/tonne)	277,25 €	15,24 €	30,31 €	- 128,40 €	115,55 €	#DIV/0!	181,40 €
Coût aidé TTC (€/tonne)	282,57 €	15,49 €	40,81 €	- 127,76 €	121,29 €	#DIV/0!	186,79 €

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS

